

PROJET DE LOI POUR L'ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE ET UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE

LA QUESTION DES ABATTOIRS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Un certain nombre d'entre vous nous ont interpellés sur la question du bien-être animal, et sur les dispositions discutées lors de l'examen du Projet de Loi Agriculture par la Commission des Affaires économiques. La Commission s'est saisie de ces sujets bien avant l'examen du projet de loi. Dès l'été dernier, nous avons auditionné les principaux acteurs de la filière.

Pendant l'examen, nous avons consacré plusieurs heures aux débats sur le bien-être animal. Plutôt que d'adopter des mesures qui risqueraient d'être perçues comme stigmatisantes et liberticides, nous avons privilégié le dialogue, la formation, la responsabilisation des acteurs et l'expérimentation. Ainsi, nous avons par exemple refusé d'imposer la vidéo-surveillance dans les abattoirs. Il nous a semblé inutile de mettre sous surveillance des milliers d'employés qui font bien leur travail et qui ne méritent ni d'être stigmatisés ni mis sous surveillance.

En revanche, nous avons adopté un certain nombre de mesures qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte du bien-être animal dans les abattoirs.

- Le Titre 2 du projet de Loi a été renommé « Mesures en faveur d'une alimentation saine, de qualité, durable et respectueuse du bien-être animal », et un chapitre de ce Titre est consacré au respect du bien-être animal.
- Tous les abattoirs disposeront d'un responsable de la protection animale
- Le dispositif de lanceur d'alerte mis en place par la Loi Sapin 2 sera généralisé aux abattoirs
- La formation et la sensibilisation des acteurs sera renforcée
- Les abattoirs mobiles seront expérimentés pendant quatre ans
- Enfin, les volets bien-être animal des plans de filières seront suivis de près et feront l'objet d'un rapport d'évaluation d'ici la fin 2020.

Nous sommes convaincus que le dialogue et la responsabilisation sont préférables à la confrontation et à la posture. La sensibilisation au bien-être animal et sa meilleure prise en compte font de plus en plus partie des exigences des consommateurs. Nous devons accompagner ce mouvement, sans pointer du doigt quiconque ni obérer la compétitivité de filières qui font déjà face à défis énormes.

Roland Lescure, *Président de la Commission des Affaires économiques*
Jean-Baptiste Moreau, *rapporteur du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable*